AM IEWESCHTE BËSCH

F NQ15 ZAD - HAB-1

COS	0,32	CUS	0,70
CSS	0,45	DL	20

PAP 14714/32C Frisange/Rue de Luxembourg
HAB-1

COS	0,42	CUS	1,10
CSS	0,55	DL	32

FNQ4 ZAD - HAB-1

COS	0,30	CUS	0,60
CSS	0,45	DL	20

F NQ2 "B" - HAB-1

COS	0,40	CUS	0,75
CSS	0,50	DL	32

F NQ2 "C" ZAD - BEP

COS	0,25	CUS	0,65
CSS	0,30	DL	

F NQ2 - "A" - HAB-2

COS	0,45	CUS	0,75
CSS	0,50	DL	32

F NQ3 - HAB-1/MIX-v

COS	0,25	CUS	0,50
CSS	0,35	DL	17

F NQ ZA - ECO-c1

COS	0,80	CUS	1,20
CSS	0,90	DL	

Légende

Parcelle cadastrale / immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte
Courbes de niveau

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation
- HAB-1 — Zone d'habitation 1
- HAB-2 — Zone d'habitation 2

Zones mixtes
- MIX-v — Zone mixte villageoise

Zones de bâtiments et d'équipements publics
- BEP

Zones d'activités
- ECO-c1 — Zone d'activités économiques communale type 1

Zone de sport et de loisir
- REC

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier << nouveau quartier >> :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

Zone verte
- AGR — Zone agricole
- VERD — Zone de verdure
- PARC — Zone de parc public
- FOR — Zone forestière

Zones superposées
- 6 — PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application
- **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Zone d'aménagement différé**
- **Zone de servitude "urbanisation"**
  - ip — Intégration paysagère
  - pe — Parking écologique
  - ips — Intégration paysagère spécifique
  - cj — Cours et jardins
  - zt — Zone tampon
- **Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**
  - Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- **Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
  - C — Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver
  - Petit patrimoine à conserver
  - Mur à conserver
  - Gabarit d'une construction existante à préserver
  - Alignement d'une construction existante à préserver

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives
- psp - cv — **à l'aménagement du territoire** PDS « PSP Coupure verte »
- pst - czs — **à l'aménagement du territoire** PDS « PST Couloirs et zones superposées »
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone Natura 2000

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotopes protégés *(article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRN)*
- Biotopes protégés surfaciques
- Biotopes protégés ponctuels
- Biotopes protégés linéaires

Habitats d'espèces protégés *(article 17 et 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la PNRN)*
- Habitats d'espèces protégés - *art. 17*
- Habitats d'espèces protégés - *art. 21*
- Arbres à conserver

Référence: 32C/011/2019
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 24/9/2021
Le Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

Saisine du Conseil communal	Date : 18/09/2019	
Vote du Conseil communal	Date : 06/01/2021	
Approbation du ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	Date : 01/09/2021	Réf. : 32C/011/2019
Approbation du ministre ayant l'environnement dans ses attributions	Date : 17/02/2021	Réf. : 83414

PCN - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG (2017)
< COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES >

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Administration Communale de Frisange

OBJET :

PAG Projet
Partie graphique
Localité de Frisange

ECHELLE : 1/2.500
ECHELLE GRAPHIQUE : 0 25 50 250m
DATE: Janvier 2021
DESSINE: JG/KH
CONTROLE:
FICHIER:
NUMERO DE PLAN : 1

VANDRIESSCHE urbanistes et architectes
14, rue Vauban L- 2663 Luxembourg
Email: ivdarch@pt.lu Tél.: (+352) 22 02 45
BEST
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Email: best@best.lu Tél.: (+352) 34 90 90